



## Succès de la mobilisation des psychologues contre la précarité et le démantèlement de leur profession

Le 28 Janvier 2011 a été un succès national. Les psychologues en colère ont répondu massivement à l'appel des syndicats et des organisations professionnelles. Nombreux au rendez-vous, mais pas le ministère ! ...

A Paris, devant le ministère, plus de 600 psychologues sont venus de toutes les régions, en province devant les ARS : 150 à Toulouse, Marseille, Rennes, 250 à Lyon, une centaine à Bordeaux, Strasbourg, Valence, Nancy, Saint-Denis (Réunion) et un grand nombre devant les CHU de nombreuses villes, en journée d'inter-collégiale comme au Conseil Général de l'Eure. De tous lieux d'exercices confondus, fonctions publiques hospitalière, territoriale, état, justice, enseignement, pôle emploi, secteur associatif, médico-social, étudiants, libéraux ... ils étaient présents pour dire leur colère suite à la publication en 2010 des trois textes concernant notre profession et au mépris avec lequel le ministère considère notre profession. Selon les chiffres donnés par le ministère, il y a eu 28% de grévistes tous secteurs confondus, dont 35% pour les CHU, plus encore dans les centres hospitaliers en atteignant même 90% dans l'est de la France !

Grâce à l'ampleur de la mobilisation, nous avons été reçus par des représentants de la DGOS. À cette rencontre étaient présentes les 5 organisations associatives ou syndicales qui ont été à l'initiative du mouvement ou l'ont relayé de manière très active, à savoir CGT, SUD, UNIONS REGIONALES UNSA SANTE SOCIAUX pour les syndicats, FEDERATION FRANCAISE DES PSYCHOLOGUES ET DE PSYCHOLOGIE et RESEAU NATIONAL DES PSYCHOLOGUES pour les associations.

Les représentants de la Direction de l'hospitalisation ont enregistré nos revendications et se sont engagés à les relayer auprès de la DGOS et du cabinet du ministre. Ils ont tenté de dédouaner le ministère de sa responsabilité dans la lecture qui est faite par les directions concernant la circulaire du 4 mai 2010 et en particulier du respect de la fonction FIR, et ont précisé d'une part que la circulaire de 1995 restait applicable et d'autre part qu'un représentant de l'ARS faisait partie du jury des concours sur titre FPH. Suite à notre proposition d'un début de travail conjoint avec les pouvoirs publics sur le « dossier psychologue », tous champs confondus, ils ont valorisé la manière dont nous avons présenté le cœur de notre métier et nous ont enjoint à nous positionner dans les écrits que nous leur adressons de cette façon plus que dans une logique uniquement revendicative.

**Lors de l'assemblée générale qui a suivi, de nombreuses voix se sont élevées pour dénoncer la dégradation des conditions de travail et d'exercice des psychologues tous secteurs confondus (précarité, atteinte à l'autonomie professionnelle, ...) et de nombreuses propositions d'action ont été formulées (établir une pression collective pour faire appliquer les concours sur titre dans la FPH et obtenir des CDI dans le secteur privé, travailler à une évolution nécessaire de la formation initiale, faire reconnaître l'exercice de la psychothérapie par les psychologues, mener des actions visant la cotation des actes et des diagnostics dans la FPH, s'opposer collectivement au refus de la fonction FIR pour les contractuels, organiser des rencontres avec les pouvoirs publics dans les régions, etc.). Elles nous ont renforcées dans la nécessité de poursuivre et d'élargir cette action en intersyndicale (SNP, CFDT, FO) au côté des organisations professionnelles afin de fédérer toutes nos actions jusque là parcellaires. Il nous reste donc maintenant à définir en commun la poursuite de l'action.**

**PROCHAINE ACTION NATIONALE A PREVOIR AU PRINTEMPS !**